



## 49ème Rallye Régional du Pays de Caux - Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

---

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

**Les personnes présentes sur la manifestation devront respecter scrupuleusement les prescriptions sanitaires en vigueur liées à la pandémie du Covid 19 au moment de l'évènement.**

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à l'obtention du Visa

Ouverture des engagements : à l'obtention du Visa

Clôture des engagements : 14 mars 2022

Parution du carnet d'itinéraire : 26 mars 2022

Dates et heures des reconnaissances : de 9h00 à 17h00 le samedi 26 mars 2022 ; carnet d'itinéraire à retirer au café Kam § Léon rue de la République Lillebonne (sortie du parc Assistance)

Vérifications administratives le : 26 mars 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Lieu : Salle Thiers Mairie de Lillebonne.

Vérifications techniques le : 26 mars 2022 de 14h00 à 18h45 Lieu : zone piétonne Lillebonne.

Heure de mise en place du parc de départ le : 26 mars 2022 de 14h15 à 19h00 Lieu : parking de la Mairie

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 26 mars 2022 à 18h00 Lieu : Mairie de Lillebonne.

Publication des équipages admis au départ le : 26 mars 2022 à 20h30 Lieu : Mairie de Lillebonne.

Publication des heures et ordres de départ le : 26 mars 2022 à 20h30 Lieu : Mairie de Lillebonne.

Briefing des pilotes prioritaires : écrit et remis aux vérifications administratives.

Départ de : Parking de la Mairie 10 'après la dernière VHC (départ VHC 7 h 57 le 27 mars 2022).

Publication des résultats partiels le : 27 mars 2022. Lieu : Lillebonne -Place Coubertin au podium.

Arrivée à : Lillebonne Place Coubertin au podium.

Vérification finale le 27 mars 2022 à l'issue des classements Lieu : Garage RS AUTO 76 ; 23 ter rue Thiers, Lillebonne

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 27 mars 2022, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 27 mars 2022 à 19h00 Lieu : Salle Juliobona (derrière le podium) sous réserve des prescriptions sanitaires liées à la pandémie du Covid-19.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise le 26 et 27 mars 2022 en qualité d'organisateur administratif, le 49<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 20/12/2021 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 42 en date du 21/12/2021.

### *Comité d'Organisation*

Président : Olivier Mallard

Membres : Tous les sociétaires de Rallye 'n Caux

Secrétariat du Rallye: 65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Téléphone : 06 14 96 36 84

Permanence du Rallye : Mairie de Lillebonne Tel 02 32 84 40 93

Lieu, date, horaire : samedi 26 mars 2022 de 14h00 à 20h00 et dimanche 27 mars 2022 de 8h00 à 20h00

### *Organisateur technique*

Nom : Rallye 'n Caux

Adresse : 65 rue Félix Faure 76 170 La Frenaye

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Me Françoise MAWDSLEY	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	M. Michel WICO	Licence n°2204
	M. François JARDIN	Licence n°20414
Directeur de Course	M. Erwin MAWDSLEY	Licence n°228740
Directeurs de Course VHC	M. Franck MARIE	Licence n°5847
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES :	Me Annick LARUE	Licence n°19109
	M. Joachim MAWDSLEY	Licence n°15063
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M. Lucien VARANGLE	Licence n°36384
	M. Jean Denis JOSSE	Licence n° 34725
Commissaire Technique responsable	M. Jacques SALENNE	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean Louis AUBLE	Licence n°4592
	M. Jean Michel DESSE	Licence n°5538
	M. Christophe BOGEMANS	Licence n°44924
	M. Jean Marie LALLOUETTE	Licence n°4893
Médecin chef	M. Didier PROD'HOMME	Licence n°230341
Chargés des relations avec les concurrents	M. Claude CHRISTEL	Licence n°9367
	Me Myriam MAWDSLEY	Licence n°11115
Juge de faits	M. Jean Pierre PATIN	Licence n°4183
Chargé des relations avec la presse	M. Patrice FRIBOULET	Licence n°31834
Chronométrateurs	M. Jean AUBERT	Licence n°245502
	Me Davina ELOI	Licence n°220977
	M. Daniel HERVIEU	Licence n°179222
	Me Jennifer LACHEVRE	Licence n°194351
Classements	M. Arno VIANDIER	Licence n° 13368
Speaker	M. Guy VALLOT	Licence n°40101

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 49ème Rallye du Pays de Caux-Ville de Lillebonne-Vallée de Seine compte pour

- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 COEF 2
- LE CHAMPIONNAT DES RALLYES REGIONAUX DE LA LIGUE DE NORMANDIE 2022
- LE CHAMPIONNAT ASA NORMANDIE 2022

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement, la liste des engagés sera mise à jour sur le site internet de l'épreuve;

Les horaires pour les vérifications techniques seront publiés sur le site officiel du rallye :

[www.axions-sport.org](http://www.axions-sport.org)

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 49ème Rallye Pays de Caux-Ville de Lillebonne Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 14 mars 2022.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum et 50 minimum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €, **équipage totalement féminin 155€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € « « « 310€

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée ZA du Mesnil et rue de la République jusqu'au carrefour avant le café Kam § Léon à Lillebonne.

**Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles et de ne pas rouler sur les pelouses dans la ZA.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 49ème Rallye Pays de Caux-Ville de Lillebonne-Vallée de Seine représente un parcours de 117.8 kms Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales cumulant d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 et 3 : 7 Kms ES 2 et 4 : 13 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le stationnement des attelages et voitures de course est strictement interdit sur les parkings des zones commerciales (Monsieur Bricolage et Distri Center).

Un parc plateaux, non gardé, est prévu sur la zone du Manoir. **Les plateaux sont interdits dans la zone assistance.**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages autorisé en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 26 mars 2022 de 9h00 à 17h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les coupes sont cumulables : scratch et classe.

La remise des prix se déroulera le 27 mars 2022, 30 minutes après la publication des résultats définitifs.

Les palmarès seront publiés sur le site : [www.axions-sport.org](http://www.axions-sport.org) 30 minutes après le délai de réclamation au PC situé à la mairie de Lillebonne

Classement général :

- 1<sup>er</sup> 310 €
- 2<sup>ème</sup> 250 €
- 3<sup>ème</sup> 190 €
- 4<sup>ème</sup> 130 €
- 5<sup>ème</sup> 70 €
- 

Classement totalement féminin

- 1<sup>ère</sup> 155 € si 3 partantes, 50% si moins de 3

Classement par classe :

- 1<sup>er</sup> de 1 à 5 partants 310 €
- 2<sup>ème</sup> de 6 à 9 partants 150 €
- 3<sup>ème</sup> de 10 à 14 partants 70 €
- 4<sup>ème</sup> de 15 et + 50 €

Dans les classes où il y a moins de 3 partants, 50% des prix seront distribués

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

- R1A et R1B
- R2B et R2C et RJ et FR2
- R3C R3T et R3D

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 100 ;  
le montant des prix serait modifié en proportion du nombre de partants.

(sauf classement général)

Ex : 90 partants = 90 % des prix seront distribués

Ex : 70 partants = 70 % des prix seront distribués

-----

Les récompenses par chèques seront envoyées par voie postale à partir du lundi 28 mars 2022, soit à partir du lendemain de l'épreuve.

-----

Chaque commissaire recevra une indemnité pour frais de licence.

Le repas du dimanche midi sera fourni ainsi que le « café /croissant » à l'accueil du matin, salle Thiers Parvis de la Mairie de Lillebonne.

2 coupes par ES seront attribuées aux commissaires, lors du pot de l'amitié situé au Point Stop de chaque ES.

**LES HORAIRES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES, SELON LE NOMBRE DE PARTANTS**



**ITINERAIRE et CONTROLES**

Lever du soleil à 7h42

CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	<b>Départ</b>					
CH 0	Parc Fermé (sortie) - MAIRIE					8:57
CH 0A	Podium - PLACE COUBERTIN		0,40	0,40	0:03	9:00
CH 0B	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	2,90	0:15	9:15
	<b>Service A (LE MESNIL)</b>					
CHOC	Service (sortie)- LE MESNIL		0,60	3,50	0:30	9:45
CH1			12,40	15,90	0:25	10:10
<b>ES 1</b>		<b>7,00</b>			<b>0:03</b>	<b>10:13</b>
CH 2			14,90	36,60	0:30	10:43
<b>ES 2</b>		<b>13,00</b>			<b>0:03</b>	<b>10:46</b>
CH 2A	Regroupement (entrée)- place Coubertin		8,30	58,60	0:30	11:16
	<b>REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN</b>					
CH 2B	Regroupement (sortie)- place Coubertin			58,60		12:56
CH 2C	Service (entrée)- LE MESNIL		2,50	61,10	0:10	13:06
	<b>Service B (LE MESNIL)</b>					
CH 2D	Service (sortie)- LE MESNIL		0,60	61,70	0:30	13:36
CH 3			12,40	74,10	0:25	14:01
<b>ES 3</b>		<b>7,00</b>			<b>0:03</b>	<b>14:04</b>
CH 4			14,90	96,00	0:30	14:34
<b>ES 4</b>		<b>13,00</b>			<b>0:03</b>	<b>14:37</b>
CH 4A	Podium - place Coubertin		8,30	21,30	0:30	15:07
	Parc Fermé (entrée) - place Coubertin					
<b>Total Etape</b>		<b>40,00</b>	<b>77,80</b>	<b>117,80</b>		<b>30,20%</b>

Coucher du soleil à  
20h26

**Merci de ne pas laisser vos sacs poubelles, sur le parc assistance.**

## ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI 26 MARS 2022 »

**RAPPEL :** La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe « **CIRCULATION LE SAMEDI 26 MARS 2022** » intégrante du règlement particulier.

**Dès l'arrivée à Lillebonne (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION** de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, merci de ranger votre remorque sur le « parc à plateaux », non gardé, situé sur la Zone du Manoir.**

La circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à l'esplanade de l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives** ; vous devez utiliser un autre véhicule.

**Vérifications Techniques:** les voitures de courses sortent de la zone d'assistance, **CH Sortie Assistance**. Ensuite prendre la **rue de la République (centre-ville)** jusqu'au carrefour « OPTIQUE 2000 » puis prendre en face, zone piétonne.

**Respectez le routier :** Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route. De plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

**PARC ASSISTANCE :** l'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking, mais **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre. **Nous vous demandons également de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non-respect de cette demande : frais à sa charge (**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES**).

